

TARIF JOURNEE : vacances scolaires et mercredis

Tarif 1*: amplitude d'ouverture 10H30			Tarif 2*: amplitude d'ouverture 11H		
Coef CAF	habitants Com-Com	habitants extérieurs	Coef CAF	habitants Com-Com	habitants extérieurs
0/300	9,16 €	21,59 €	0/300	9,77 €	22,57 €
301/500	10,38 €	23,24 €	301/500	10,99 €	24,22 €
501/800	16,48 €	31,49 €	501/800	17,09 €	32,47 €
801/1200	18,93 €	34,79 €	801/1200	19,54 €	35,77 €
1201/1600	20,15 €	36,44 €	1201/1600	20,76 €	37,42 €
1601 et +	21,37 €	38,09 €	1601 et +	21,98 €	39,07 €

*TARIF 1 : ANSE, LUCENAY, CHAZAY, CHASSELAY, ST VERAND, PORTE DES PIERRES DOREES

*TARIF 2 : LOZANNE, CIVRIEUX, VAL D'INGT, CHATILLON, LETRA

TARIFS 1/2 JOURNEE AVEC REPAS : uniquement le mercredi

Coef CAF	habitants Com-Com	habitants extérieurs
0/300	8,55 €	19,82 €
301/500	9,77 €	20,92 €
501/800	12,82 €	24,77 €
801/1200	14,04 €	26,42 €
1201/1600	14,65 €	27,52 €
1601 et +	15,26 €	28,07 €

Cotisation adhesion

. 5€ par an et par famille appliqué lors de la 1ere inscription de l'année scolaire en cours.

Réductions

* -2 € par jour, applicable au 3eme enfant inscrit et enfants suivants, d'une même fratrie,

Valable dans le même ALSH (ou camp), sur la même semaine, sur tous les tarifs (sauf ½ journée)

* Tarif horaire au prorata du temps d'accueil pour un enfant en situation de handicap. (art.5 reglt int)

*- 4,5 € par repas non pris en fonction des contre-indications médicales notées en PAI

Supplément

1€ par repas et par enfant déjeunant à la cantine du centre de Lucenay

SEJOUR SPECIFIQUES ou CAMPS

Les séjours sont calculés et facturés au coût réel

Déduction de 15% pour les habitants de la CCBPD

Déduction par jour selon tranche coef applicable aux habitants CC

coef CAF	Déduction jour
0/300	10,00 €
301 /500	9,00 €
501/800	4,00 €
801/1200	2,00 €
1201/ 1600	1,00 €
≤1601 et hors CC	- €